

LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, au Centre multifonctionnel 12, rue Fournier, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants: Mme Alexandra Champagne, Mme Cynthia St-Pierre, M. Éric Bergeron, M. Jean-Philippe Bouffard, M. Jean-François Boivin et M. Frédéric Champagne ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8379-1221

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8380-1221

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition du conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyée par le conseiller Frédéric Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de novembre 2021 tels que déposés au montant total de 224 694.71\$.

8381-1221

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, greffière-trésorière

Commission municipale du Québec - Dépôt des rapports d'audit de conformité.

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt à la table du Conseil d'une correspondance datée du 23 novembre 2021 de la Commission municipale du Québec (CMQ) ainsi que les rapports d'audit de conformité concernant deux missions portant respectivement sur : - **l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.** QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la CMQ.

8382-1221

ADOPTÉE

Nomination au comité de loisir et camp de jour.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité que la conseillère Cynthia St-Pierre, le conseiller Jean-Philippe Bouffard et la conseillère Alexandra Champagne, soient nommés au comité de loisir et responsables du camp de jour pour l'année 2022.

8383-1221

ADOPTÉE

Nomination des officiers au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le conseil municipal nomme les personnes suivantes comme officiers du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2022 : Éric Bergeron, Président et Jean-François Boivin, vice-président.

8384-1221

ADOPTÉE

Nomination des conseillers responsables des chemins en hiver pour 2021-2022.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu de nommer les conseillers suivants : Éric Bergeron et Frédéric Champagne, responsables des chemins en hiver pour la saison 2021-2022.

8385-1221

ADOPTÉE

Nomination du conseiller responsable des Partenaires 12-18.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu que le conseil municipal nomme le conseiller Jean-Philippe Bouffard responsable du comité Partenaires 12-18.

8386-1221

ADOPTÉE

Nomination des conseillers responsables de la Bibliothèque.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que le conseil municipal nomme les conseillers Jean-Philippe Bouffard et Jean-François Boivin responsables de la Bibliothèque municipale pour l'année 2022.

8387-1221

ADOPTÉE

Nomination de la firme comptable pour l'exercice financier 2021.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que le mandat pour la vérification des livres de la municipalité pour l'année 2021, soit confié à la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

8388-1221

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement numéro 202-0122.

Monsieur le conseiller Éric Bergeron, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 202-0122 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant » qui annule le règlement 189-0121;
- dépose le projet du règlement numéro 202-0122 intitulé règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant, qui annule le règlement 189-0121 et autres règlement incompatibles avec le présent règlement.

8389-1221

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement numéro 200-0122.

Monsieur le conseiller Frédéric Champagne, par la présente :

8390-1221

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 200-0122 intitulé « Règlement fixant les conditions des élus municipaux »;
- dépose le projet du règlement numéro 200-0122 intitulé règlement fixant les conditions des élus municipaux, qui annule le règlement 188-0221 et autres règlement incompatibles avec le présent règlement.

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement numéro 201-0122.

Madame la conseillère Alexandra Champagne, par la présente :

8391-1221

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 201-0122 intitulé « Règlement fixant les conditions de travail des officiers municipaux ainsi que celui des employés municipaux »;
- dépose le projet du règlement numéro 201-0122 intitulé règlement fixant les conditions de travail des officiers municipaux ainsi que celui des employés municipaux, qui annule le règlement 187-0121 et autres règlement incompatibles avec le présent règlement.

ADOPTÉE

Adoption du deuxième projet de règlement de zonage no 197-1221.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le règlement de zonage n° 117-0910;

8392-1221

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont conformes au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement n° 357 modifiant le schéma d'aménagement et de développement n° 200 concernant les modifications de certaines dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur et que la Municipalité désire effectuer cette concordance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté les règlements n° 316 et n° 357 modifiant le schéma d'aménagement et de développement n° 200 concernant l'ajout de dispositions pour les fermes d'agrément et que la Municipalité désire effectuer cette concordance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement n° 385 modifiant le schéma d'aménagement et de développement n° 200 concernant diverses dispositions portant sur les fermes d'agrément et l'ajout de dispositions portant sur une nouvelle technologie pour le facteur d'atténuation dans le calcul des distances séparatrices et que la Municipalité désire effectuer cette concordance;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au règlement de zonage permettront la concordance au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier les dispositions portant sur la hauteur autorisée pour un garage privé et une résidence;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de réviser les usages autorisés dans les zones commerciales C1 à C3;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié d'ajuster les normes d'implantation dans la majorité des zones résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'il convient de créer deux nouvelles zones de conservations CONS1 et CONS2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier différentes limites de zones afin de mieux représenter ce qu'il y a sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE Carrière PCM demande à la Municipalité d'agrandir la carrière qui est située dans la municipalité voisine de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE Carrière PCM implantera des écrans visuels progressivement à l'évolution de la carrière;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la carrière nécessite la création de la zone industrielle I-5 à même la zone agricole A-2;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite s'est tenue du 16 novembre au 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation s'est tenue le 6 décembre 2021 au sujet de ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 197-1221 amendant le règlement de zonage numéro 117-0910.

ADOPTÉE

Adoption du deuxième projet de règlement de lotissement no 198-1221.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le règlement de lotissement n° 118-0910;

8393-1221

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement n° 316 modifiant le schéma d'aménagement et de développement n° 200 portant sur certaines dispositions relatives aux dimensions des lots non desservis et partiellement desservis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au règlement de lotissement permettront la concordance au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite s'est tenue du 16 novembre au 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation s'est tenue le 6 décembre 2021 au sujet de ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 198-1221 amendant le règlement de lotissement numéro 118-0910.

ADOPTÉE

Adoption du deuxième projet de règlement de construction no 199-1221.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le règlement de construction n° 119-0910;

8394-1221

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire abroger la disposition portant sur la profondeur de l'égout et de son raccordement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite s'est tenue du 16 novembre au 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation s'est tenue le 6 décembre 2021 au sujet de ce projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 199-1221 amendant le règlement de construction numéro 119-0910.

ADOPTÉE

Résolution d'appropriation au fonds réservé aux carrières et sablières.

ATTENDU le règlement numéro 107-1208 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

8395-1221

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'appropriation d'un montant de 26 640 \$ du fonds carrières et sablières pour l'entretien du 6^e et 8^e rang.

ADOPTÉE

Résolution –Création d'un fonds de Gestion des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT que la municipalité a encaissé un surplus de 5 836\$ au poste budgétaire redevances des matières résiduelles;

8396-1221

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu que le conseil municipal autorise le transfert de 5,836 \$ dans un fonds de réserves financières pour le financement des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Reddition des comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021.

ATTENDU QUE le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification a versé une compensation de 117,301\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

8397-1221

ATTENDU QUE que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement que la municipalité de St-Rosaire informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Résolution mettant fin à l'entente de coopération intermunicipale pour la ressource en loisir.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire a signé une entente avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford concernant le partage d'une ressource en loisir;

8398-1221

CONSIDÉRANT que cette ressource partagée entre les deux municipalités a quitté son poste de coordonnateur aux loisirs;

CONSIDÉRANT que cette entente est subventionnée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par le Fonds région et ruralité – volet 4, soutien à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que cette entente, ainsi que la subvention, prennent fin le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu DE METTRE FIN à l'entente intermunicipale en loisirs entre la Municipalité de Saint-Rosaire et la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et ainsi fermer le dossier de la subvention.

ADOPTÉE

Demande de permis de chenil au 587, 6^e rang.

ATTENDU que monsieur Steve Angers a déposé une demande pour l'exploitation d'un chenil de chiens de race Keeshond;

8399-1221

ATTENDU que M. Angers a établi son chenil au 587, 6^e rang, loin de toute résidence, situé sur un terrain entièrement clôturé;

ATTENDU que M. Angers est propriétaire de l'unique chalet voisin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement, **QUE** le conseil autorise l'exploitation d'un chenil à monsieur Steve Angers aux conditions suivantes :

QUE monsieur Angers se procurent une licence pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la municipalité.

QUE le propriétaire acquitte, chaque année, le prix du permis d'exploitation de chenil;

QUE le propriétaire devra se conformer aux règlements de la Municipalité en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial.

QU'à la suite d'une plainte, monsieur Steve Angers règle le problème dans les cinq jours suivant l'avertissement.

QU'à défaut par monsieur Angers de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

ADOPTÉE

Renouvellement pour la récupération des chiens et chats.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Éric Bergeron et résolu unanimement que l'on renouvelle l'entente avec Jocelyne Levasseur pour la récupération des chiens et chats errants dans la municipalité, au montant de 420.00\$ plus taxes pour l'année 2022.

8400-1221

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion Partenaires 12-18.

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire désire renouveler son adhésion au Partenaires 12-18 pour l'année 2022 au montant de 2,453\$ plus taxes représentant une contribution de 2.75\$ par résident.

8401-1221

ADOPTÉE

Demande de commandite – École de la Croisée.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu à la suite de la demande de commandite de l'école de la Croisée de St-Rosaire, d'autoriser un don de 10.00\$/élève de Saint-Rosaire totalisant 900.00\$ pour l'année 2021-2022.

8402-1221

ADOPTÉE

Renouvellement d'adhésion avec Rouli-Bus.

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la Municipalité de St-Rosaire renouvelle son adhésion pour le transport adapté avec Rouli-Bus pour l'année 2022, au montant de 2712.15 \$.

8403-1221

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne à 20h31.

**Harold Poisson,
Maire**

**Julie Roberge, directrice
générale et greffière-trésorière**